



Apprendre à lire les comptes de l'entreprise

Rôle, Missions et Nomination de l'expert-comptable du CE

(Analyse des comptes annuels et prévisionnels, droit d'alerte, licenciement et PSE, restructurations, fusions et absorptions)

Objectifs de la formation

Apprendre à lire le bilan et le compte de résultats annuel. Travail à partir du bilan et du compte de résultats de chaque entreprise présente à la formation. Connaître les missions de l'expert du CE - Formation faite par l'expert-comptable du CE.

→ Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement d'une entreprise

- Le capital, les fonds propres, l'endettement.
- Les investissements et le BFR (Besoin de Fond de Roulement).
- Apprendre à lire de manière synthétique et rapide un bilan.
- Les différents postes de l'actif : immobilisations et amortissements, stocks, créances.
- Les différents postes du passif : capital social, fonds propres, dettes.

→ La comptabilité

- Les obligations comptables et fiscales de l'entreprise pour présenter ses comptes.
- La comptabilité donne-t-elle un bulletin de santé de l'entreprise ?

→ Le rôle du Comité d'Entreprise

- Quand les comptes doivent-ils être présentés au CE ?
- Les documents obligatoires transmis au comité.
- Information ou consultation ?

→ Le compte de résultats

- **Définition et commentaire des postes du compte de résultats :** chiffre d'affaires, achats de marchandises et matières premières, autres charges externes, salaires, charges sociales, dotation aux amortissements et provisions, produits et charges financiers, produits et charges exceptionnels, résultat net avant et après impôts.

- **Notions de :** valeur ajoutée et autres soldes intermédiaires de gestion.

→ Les Experts-Comptables du CE

- Une expertise n'est pas un but en soi : c'est un outil pour alimenter le dialogue social.
- L'employeur dispose d'experts et de sa propre expertise. Pour être en mesure de débattre réellement avec l'employeur, les représentants du personnel ont besoin de leurs experts. C'est une des conditions d'un dialogue social équilibré.

→ Rôle et missions de l'expert

- **Les missions de l'expert-comptable en cas :**
 - de licenciement et PSE,
 - de restructuration, de fusions, d'absorption,
 - de Droit d'Alerte du Comité d'Entreprise.
- **Comment le nommer l'expert ?**
- **Quand le mandater ?**

Les documents que vous devez envoyer pour préparer la formation :

- Bilan et comptes de résultat transmis au comité.
- Documents d'information financière transmis par l'entreprise au comité.

Rappel : par les articles L 2325-42 et L 2325-5 du nouveau code du travail, nous sommes tenus à la confidentialité en tant qu'experts des comités d'entreprise pour tous les documents qui nous sont transmis par nos clients dans le cadre de notre intervention de formation et de conseil.

Conditions d'inscription

- La journée : 455 € le premier inscrit, 400 € chaque autre inscrit du même comité.
[Prix nets : organisme de formation non assujéti à la TVA].

Ce prix comprend la préparation personnalisée, la journée de formation, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les trois mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L2325-44).

Pour les autres élus, nous contacter.

Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Nicolas DUBOST et Bruno CRETON, spécialistes du droit du travail et des petits CE, forment et accompagnent les CE depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

Intra-muros ?

Nous venons chez vous à votre demande

Planning de la formation

- PARIS 10 Avril 2012
- LILLE 11 Avril 2012
- NANTES 12 Avril 2012
- LYON 24 Avril 2012

Télécharger le bulletin d'inscription, conditions du départ en formation

www.dubostetcompagnie.fr

Pour toutes inscriptions ou renseignements, demandez **Martine GIRARD** ou **Line Creton**

Tél. : 03 21 74 80 99 • Fax : 03 21 74 80 92 • Mail : info@dubostetcompagnie.fr

DUBOST & Compagnie SARL

Siège administratif : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon

Siège Social : 124 av Gambetta - 75020 Paris - RCS Paris B 452 129 174